



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/57
13 mars 2011

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-troisième réunion
Montréal, 4 – 8 avril 2011

**RAPPORT SUR LA BASE DE DONNEES DES
TABLEAUX DES ACCORDS PLURIANNUELS POUR
LES PLANS DE GESTION DE L'ELIMINATION DES HCFC
(DECISION 59/7)**

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

1. Ce rapport fournit de l'information au Comité exécutif sur les progrès accomplis dans l'établissement d'une base de données pour les rapports annuels sur les accords pluriannuels, appelés tableaux des accords pluriannuels (tableaux AP).

Contexte

2. Le Comité exécutif a demandé au Secrétariat, dans la décision 49/6, d'élaborer un mode de présentation des rapports permettant d'évaluer les progrès cumulatifs enregistrés dans le cadre des programmes de travail annuels des plans d'élimination, résumant dans les tableaux synoptiques normalisés les informations demandées dans la décision 47/50, dans le but de simplifier et de rationaliser les exigences générales de remise des rapports. Suite aux décisions 50/9, 51/13 et 53/8, l'Administrateur principal, Surveillance et évaluation a commencé à élaborer un mode de présentation des rapports pour les tableaux AP; ces tableaux ont ensuite été transférés à un système Internet pour la saisie des données en ligne. Lorsque l'Administrateur principal, Surveillance et évaluation, a ensuite quitté son poste, un administrateur principal du Secrétariat a pris en charge les tâches connexes et poursuivi le développement d'une base de données AP pour les projets d'élimination des CFC.

3. Lors de la 59^e réunion, le Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/59/9, intitulé Rapport sur les progrès dans l'élaboration des tableaux des accords pluriannuels. Dans ce rapport, le Secrétariat a rappelé le contexte des tableaux AP et établi une distinction générale entre les tableaux pour l'élimination des CFC et ceux pour l'élimination des HCFC. Dans sa décision 59/7, le Comité exécutif a demandé au Secrétariat d'effectuer les travaux nécessaires afin d'être en mesure d'utiliser les tableaux des accords pluriannuels par le biais d'une base de données en ligne pour les plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), afin de recevoir les soumissions des tableaux des accords pluriannuels en ligne pour les nouveaux plans de gestion de l'élimination des HCFC à compter d'avril 2010 et les soumissions de tranche subséquentes des plans de gestion de l'élimination des HCFC à partir de septembre 2010. Il a aussi demandé d'apporter d'autres améliorations à la convivialité du logiciel pour les agences bilatérales et d'exécution, de même que pour le Secrétariat, par le biais d'améliorations de la saisie de données, de la compatibilité, de l'évaluation et des formats de sortie. Enfin, le Secrétariat a été prié de présenter un rapport au Comité exécutif lors de la 63^e réunion. Afin d'entreprendre les travaux nécessaires, le Comité exécutif a prévu un budget de 60 000 \$US pour l'achat du matériel et des logiciels informatiques, pour la programmation de la base de données et pour les travaux connexes, soulignant dans la décision 59/52 que ce montant pourrait être déduit du programme de travail de l'Administrateur principal, Surveillance et évaluation.

Progrès accomplis depuis la 59^e réunion

4. Le Secrétariat a acheté un nouveau serveur, y compris un logiciel, pour héberger la base de données. Le concept mis au point pour les tableaux AP destinés aux plans de gestion de l'élimination des CFC a été transféré à la base de données pour les PGEH. La base de données a été élargie au niveau des possibilités de saisie des données pour traiter les nouveaux PGEH complexes, qui intègrent de multiples agences et activités dans les secteurs de la fabrication; cela n'avait pas été nécessaire pour la base de données des CFC car aucun nouveau plan complexe d'élimination des CFC n'avait été approuvé après la mise en ligne de la base de données. Cette nouvelle base de données a été utilisée pour toutes les soumissions de PGEH présentées jusqu'à présent et fournit également les fiches d'évaluation des projets pour les nouveaux PGEH. A l'heure actuelle, aucune tranche demandée n'a été soumise au Comité exécutif, ce qui fait qu'il n'a pas encore été possible de mettre à l'épreuve la fonctionnalité de la base de données AP pour les demandes de tranches. Le budget de 60 000 \$US a été réparti comme suit.

Tableau 1 : Coûts détaillés associés à la poursuite de l'élaboration de la base de données AP pour les PGEH

Poste	Coût associé (\$US)
Programmeur	40 000
Soutien technique et contrôle qualité	10 000
Matériel et logiciel	10 000
Total	60 000

Expérience acquise lors du passage du concept des CFC aux HCFC

5. L'expérience acquise avec les tableaux AP pour les accords concernant les CFC révèle clairement qu'il est très important de recueillir les données dès le début d'un plan pluriannuel, car il serait très difficile d'évaluer correctement les progrès accomplis dans un projet par rapport au plan initial si aucune planification ni aucun rapport n'étaient réalisés pendant plusieurs années. Il fallait donc lancer la base de données AP des PGEH dès la soumission des projets, c'est-à-dire qu'elle devait être en place avant l'approbation du premier projet.

6. La situation comportait un certain nombre d'avantages par rapport à celle qui prévalait avec la base de données des CFC. Il a été possible d'établir des définitions exactes dans le modèle de projet d'accord approuvé par le Comité exécutif dans sa décision 61/46, qui normalisait l'emploi de certains termes dans des aspects cruciaux pour la base de données. Le concept de la présentation de rapports annuels est également compris dans le modèle de projet d'accord, qui a causé constamment des problèmes dans le cas des plans d'élimination des CFC, à la fois pour ce qui est des rapports écrits et des tableaux AP. Les tableaux AP pour les PGEH sont donc plus structurés que ne l'étaient ceux pour les CFC.

7. Un certain nombre de défis importants ont dû être relevés, en raison surtout du fait qu'il fallait établir un concept pour les tableaux AP des PGEH avant la présentation du premier PGEH, c'est-à-dire avant la 60^e réunion. A cette époque, on n'avait pas encore clairement défini de façon détaillée comment les PGEH seraient élaborés par les pays et les agences, et le Secrétariat n'avait pas encore reçu aucun PGEH. La présentation des premiers PGEH pour des pays à grand volume de consommation de SAO lors de la 62^e réunion a apporté d'importantes nouvelles informations. Malheureusement, après cette dernière, la charge de travail pour la préparation des 61^e, 62^e et 63^e réunions du Comité exécutif a empêché de revoir ou de modifier le concept, afin d'intégrer les expériences récentes; seuls quelques aspects mineurs ont pu être adaptés aux nouveaux progrès et aux nouvelles décisions du Comité exécutif. Une autre différence par rapport aux tableaux AP pour les CFC est que ces accords pluriannuels peuvent englober une grande quantité de projets d'investissement avec des entreprises très diverses. Il peut s'agir d'activités indépendantes réduites impliquant une ou deux petites entreprises dans un pays, de gros investissements pour la conversion d'un ou deux grands fabricants, de projets parapluie, ou de plans sectoriels touchant des centaines d'entreprises. Au stade de la conception, on ne prévoyait pas de difficultés majeures à obtenir, minimalement, les noms et localisations des entreprises à convertir pour des activités auxquelles ne participeraient que des dizaines de sociétés. L'examen des projets a toutefois montré que les agences étaient souvent incapables de fournir le moindre détail que ce soit sur les entreprises à convertir, même dans les cas où le nombre de sociétés était relativement faible. Un problème connexe est que les PGEH renferment un grand nombre d'activités d'investissement associées à un type d'élimination spécifique. La contribution des plans d'élimination aux objectifs des pays en matière de conformité dépend des substances spécifiques employées car il peut s'agir de différentes SAO, et les projets qui comportent des activités uniques peuvent comporter plusieurs substances. Il fallait donc développer la possibilité de prendre en compte ces résultats. Au stade de conception des tableaux AP, on avait présumé qu'il serait possible d'assurer la transparence de la structure des coûts des plans d'élimination, selon les définitions

des surcoûts, mais il a été constaté au moment de présenter les propositions de projet que les informations, en particulier dans le cas des PGEH de grande envergure, étaient souvent plus opaques qu'on ne l'aurait voulu à l'origine.

8. Au moment de conceptualiser la base de données AP, on avait présumé qu'il fallait créer un PGEH global, dans le cadre duquel seraient approuvés séparément une série de plans sectoriels avec différentes agences principales. Cela a des conséquences déterminantes au niveau de la configuration éventuelle des PGEH et des plans sectoriels, des droits des usagers comme celui de présenter un plan au Secrétariat ou de modifier des données, ainsi que de la gestion de ces droits. Les concepts de la base de données associés sont relativement compliqués à élaborer et à mettre en œuvre. L'expérience acquise avec les soumissions aux 62^e et 63^e réunions a toutefois montré qu'alors que des plans sectoriels spécifiques à des agences sont d'abord élaborés, ceux-ci sont ensuite entièrement intégrés dans des accords nationaux; et il semble que l'agence principale sera la seule agence responsable du développement et de la présentation des tableaux AP. Enfin, parallèlement au suivi de l'élimination des SAO par activité, les impacts climatiques peuvent également être traités et calculés par le biais des tableaux AP. Selon le système utilisé pour calculer ces impacts, les données supplémentaires peuvent être réduites au minimum. La base de données est actuellement conçue pour remplir cette tâche.

9. Les multiples modifications conceptuelles apportées aux exigences concernant les PGEH par le Comité exécutif lors des 60^e, 61^e et 62^e réunions ont obligé à changer quelque peu les tableaux AP afin de pouvoir administrer les données en conséquence. Ces changements ont été réalisés dès leur approbation. Les tableaux AP pour les nouveaux PGEH ne sont pas utilisés lors de l'examen des projets, sauf pour aider à établir les fiches d'évaluation des projets, puisque ces tableaux, tels que prescrits par le Comité exécutif, doivent surtout servir à comparer les activités prévues chaque année et dans le cadre du PGEH global avec les activités réellement mises en œuvre. Au moment de la soumission initiale du PGEH, ces comparaisons ne sont pas nécessaires.

10. Le concept mis au point après la 59^e réunion exige des agences de saisir un grand volume de données au moment de présenter le PGEH au Secrétariat. Toutefois, certaines des données ne sont pas du tout fournies par les agences et d'autres peuvent ne pas être nécessaires, car les négociations entre le Secrétariat et les agences modifient souvent de manière notable la structure des activités dans le cadre du PGEH et altèrent ou réduisent leur portée, et peuvent aussi influencer sur les parts des différentes agences. Par ailleurs, le Comité exécutif s'occupe de certaines questions clés à l'échelle des pays, creusant ainsi les écarts entre les activités prévues à l'origine et celles ultérieurement approuvées aux fins de financement. Il en résulte qu'au lieu de demander aux agences d'inscrire des données détaillées dans les tableaux AP pour la soumission du PGEH initial, le Secrétariat tend plutôt à prier celles-ci d'entrer les données seulement lorsque le Comité exécutif a donné son accord de principe au PGEH.

Conclusion

11. Les principaux défis à relever en ce qui a trait à la poursuite de l'élaboration des tableaux AP ont été l'évolution des conditions concernant les PGEH dans les 18 derniers mois ainsi que la lourde charge de travail imposée au personnel d'examen des projets au sein du Secrétariat, situation qui a suscité un grand retour d'information au sujet du concept des tableaux AP. Les changements répétés apportés à la programmation de la base de données afin de tenir compte des nouvelles décisions ont pris du temps qui aurait pu être autrement consacré à finaliser le développement de la base de données AP pour les PGEH. La soumission des tableaux AP en rapport avec les demandes de tranches n'est pas encore terminée, mais devrait être prête avant la soumission prévue des tranches pour les PGEH, soit à partir de la 64^e réunion. Les travaux sur l'amélioration des formats de sortie sont également en cours et produiront des résultats provisoires au cours de la même période. Ces activités sont couvertes par des contrats, compris dans le financement approuvé lors de la 59^e réunion par le Comité exécutif. Avec l'arrivée du nouvel

Administrateur principal, Surveillance et évaluation, la responsabilité des tableaux AP sera retransmise d'un administrateur principal du Secrétariat à celui-ci d'ici la fin de la 63^e réunion.

12. L'expérience acquise avec la base de données AP pour les PGEH est positive, et les agences ont su s'adapter et fournir les renseignements nécessaires. L'évolution des PGEH entre les 59^e et 63^e réunions permettra de simplifier considérablement la structure des tableaux AP en éliminant notamment la possibilité de gérer différents niveaux d'agences, comme les agences principales et les organismes de coordination, et en diminuant le volume de données nécessaires pour les activités d'investissement. Parallèlement, cette structure, qui permet actuellement de présenter des plans sectoriels distincts dans le cadre d'un PGEH, pourrait être consolidée. Deux soumissions de tranche devraient être présentées lors de la 64^e réunion, afin de mettre à l'épreuve la fonctionnalité de la base de données AP en la matière. La complète fonctionnalité devrait être atteinte après cette réunion, grâce à l'expérience acquise.

Recommandation du Secrétariat

13. Le Secrétariat recommande que le Comité exécutif:
- a) Soit saisi du rapport sur la base de données des tableaux des accords pluriannuels (AP) pour les plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH);
 - b) Demande que soient entrepris les travaux énoncés dans le rapport;
 - c) Prenne note du fait que la responsabilité de la base de données AP incombera à nouveau à l'Administrateur principal, Surveillance et évaluation;
 - d) Prie les agences d'actualiser rapidement les entrées dans la base de données AP après l'approbation du PGEH, afin d'intégrer l'activité approuvée et planifiée se rapportant au PGEH et les plans annuels concernés, jusqu'à l'année, inclusivement, de la prochaine soumission de tranche;
 - e) Prie l'Administrateur principal, Surveillance et évaluation, d'aviser le Comité exécutif si les différentes agences ont satisfait la demande du Comité exécutif exprimée au point d) ci-dessus.
